

---

## *Conseil de la métropole*

---

13 mai 2019

### AMENDEMENT

*Déposé et présenté par le groupe Les Républicains & Apparentés*  
Rapport n°2019-3465

*Actions favorisant l'inclusion des gens du voyages, des aires d'accueil  
ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon*

L'article 2 de la Convention est ainsi complété :

Accompagner les ménages gens du voyage stationnant sur une aire d'accueil située sur le territoire métropolitain (l'accès et le maintien des droits)

**Notamment en établissant une liste des enfants présents sur chaque aire et soumis à une obligation d'instruction pour transmission hebdomadaire au maire de la commune sur laquelle l'aire est située, de l'identité des enfants soumis à scolarisation.**